

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon

Compte rendu de la

séance publique du mardi 24 mai 2016 à 14 h 30 au Palais Saint-Jean

Communication de Michel PAULIN

Les thermes du Levant à Leptis-Magna (Libye)

Le président Pierre CRÉPEL ouvre la séance en présentant les excuses de nos confrères Jean AGNÈS et Dominique SAINT-PIERRE pour leur retard et rappelle qu'au XVIII^e siècle on parlait de « survenus » pour qualifier les retardataires. Il présente un livre offert à notre bibliothèque par notre confrère Denis-Clair LAMBERT, *Les sept vies de Maria Aparecida* et signale la participation de Nicolas Salagnac, graveur de la médaille de l'Académie, à la 5^e biennale *SCULPTURART* à Tain l'Hermitage (du 9 au 22 juin 2016) consacrée au *Mystère du bronze*.

Après la lecture du compte rendu de la communication de Joseph REMILLIEUX par François SIBILLE, le président lit un long article, publié en 1790, consacré à l'usage de la sonnette dans une assemblée. Il présente notre confrère Michel PAULIN, architecte qui a succédé à François-Régis COTTIN à l'école d'Architecture de Lyon et qui a souvent travaillé avec les archéologues au cours de diverses missions.

Conférence académique

Notre confrère commence par rappeler l'histoire du peuplement des côtes de l'actuelle Libye et de la conquête de la Tripolitaine par Rome avec la création de la province d'Afrique en 27 av. J.-C. et le développement de Leptis Magna qui en devint la capitale. Il nous entraîne dans la visite de ce site connu depuis la colonisation italienne qui a permis de mettre au jour une partie de la ville antique. Après la 2^e guerre mondiale, une mission archéologique française, animée par André LARONDE, a entrepris des fouilles qui ont abouti, en 1994, à la découverte des vestiges des thermes du Levant. Les fouilles, poursuivies jusqu'en 2012 ont permis de reconstituer la structure de cet ensemble qu'il présente en détail (voir résumé). Il termine en s'interrogeant sur l'approvisionnement en eau de ces thermes, sur l'avenir de la mission archéologique française en Libye et, plus généralement, sur l'avenir de la Libye elle-même.

Discussion académique

Le président Pierre CRÉPEL félicite le conférencier et cède la parole à notre consœur Marguerite YON qui remercie Michel PAULIN pour l'évocation de l'un des plus beaux sites

de Méditerranée occidentale et l'hommage rendu à André Laronde. Elle s'interroge sur l'origine du bois nécessaire au fonctionnement des fournaies des thermes.

Le conférencier répond que Leptis Magna, malgré l'évolution du climat, est encore entouré de collines boisées. Il ajoute que la découverte d'un fragment de charbon de bois daté du 1^{er} siècle av. J.-C. pourrait faire penser à l'utilisation des bois flottés apportés par la mer.

Notre consœur Maryannick LAVIGNE-LOUIS se demande si le stuc bleu retrouvé ne contenait pas du lapis lazuli, ce qui pourrait expliquer sa récupération pour en extraire ce colorant rare et précieux.

Le conférencier confirme que le bleu des stucs est typique du lapis lazuli.

Notre confrère Jean-François REYNAUD souhaiterait des précisions sur le « mur byzantin » figurant sur les plans présentés.

Michel PAULIN pense qu'il s'agit d'une enceinte maritime construite à deux époques différentes : le soubassement datant de l'époque romaine, qui pourrait constituer un brise lames, et la partie supérieure, comportant des tours, édifiée à la période byzantine.

Notre confrère Georges BOULON souhaite savoir si ces thermes sont uniques ou si de nombreux établissements de ce genre ont été retrouvés dans la région ?

Le conférencier précise que de nombreux thermes romains ont été mis au jour en Afrique du Nord, mais que ceux de Leptis Magna comptent parmi les mieux conservés. Il renvoie à l'étude d'Yvon THÉBERT, *Thermes romains d'Afrique du Nord* et leur contexte, Études d'histoire et d'archéologie. Rome, École française, 2003.

Le président Pierre CRÉPEL, après avoir une nouvelle fois remercié notre confrère, lève la séance à 16 heures 10.

Résumé fourni par le conférencier.

Compte rendu : Jean-Pol Donné et Jacques Hochmann.